

## 1. Bienvenue

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la séance à 9h. Nous comptons la présence de 78 membres.

## 2. Nomination des scrutateurs

Mathilde Nanchen et Line Jud s'annoncent comme scrutatrices pour cette assemblée. La présidente les en remercie.

## 3. Modification, ajouts à l'ordre du jour

Ajout au point 10 « Election complémentaire au comité et des animatrices CQ ». Les point 10 et 11 sont décalés en 11 et 12.

## 4. Approbation du PV de l'AG du 8 mars 2024

Lors de la convocation, les membres ont été informés de la publication des annexes sur notre site internet. Le PV de l'AG 2024 faisait partie des documents publiés (annexe 1). Myriam Rossat remercie la secrétaire pour la rédaction de ce PV et ouvre la discussion. Aucune remarque n'est formulée. La Présidente procède au vote pour approbation du PV.

**Votation validation PV 2024 :**      **pour : 78    contre : 0    Abstention : 0**

## 5. Rapport annuel de la Présidente et Vice-Présidente

La Présidente a préparé une présentation (que vous retrouvez sur « outils pro » de notre site). Elle décrit les diverses activités accomplies en 2024. Les sujets suivants sont abordés :

- Projet avec l'Avasad et Diabètevaud (VD) : 1 poste salarié à diabètevaud
- Collaboration avec l'Avalems (VS) : création d'un document de référence pour les soignants pour savoir quand faire appel au podologue et autres informations.
- OFSP : fonction consultative dans l'évaluation des effets de l'admission des podologues en tant que fournisseurs de prestations dans l'AOS. Elle y décrit les avantages, désavantages et points à améliorer.
- Jeunes diplômés : obligation d'effectuer 2 ans comme salarié pour obtenir un nr. RCC pour soins aux patients diabétiques.

*Question de Myriam Bürki Zino : est-ce que 2 jeunes diplômés peuvent créer une Sàrl et être leur propre salarié pour effectuer ces 2 années de pratique comme employé.*

**Réponse de la présidente :** *non, ce n'est pas possible, il faut une personne responsable qui supervise les jeunes diplômés.*

- CQ : organisation d'un cours pour les animatrices CQ (réunions efficaces)
- OPS : la 1<sup>ère</sup> AG de l'OPS a eu lieu en avril. Elodie Fridez et Martine Brandt sont nos 2 déléguées.

*Question de Myriam Duruz : par rapport à la pénurie de podologue, est-ce que la question de déplacer l'école a été abordée ? Le fait que l'ESPOD soit à Genève peut retenir des personnes à faire la formation.*

**La présidente répond** que cette question n'a jamais été abordée. Peut-être qu'avec un bon dossier, il serait possible de déplacer l'école à Lausanne, mieux centré en Suisse romande. Francine Collet précise qu'en 1996, lorsque l'école de Lausanne a été fermée, cette décision a été uniquement prise par les milieux politiques. Les écoles et les associations n'ont pas été consultés et n'ont pas eu leur mot à dire.

Paolo Dal Zotto a participé à un salon des métiers de la santé et il a rencontré Mme Elisabeth Oliveira, directrice de l'école Supérieure de la Santé à Lausanne. Dans leur conversation, elle a mentionné que le titre de podologue ES serait probablement réhaussé au niveau bachelor selon des discussions menées auprès d'ODA Santé.



Myriam remercie Paolo pour cette information qui n'était pas connue de la SSP, elle se renseignera auprès d'ODA Santé.

## 6. Rapports annuels des délégués cantonaux

Aurélie Beltrémieux, déléguée Vaud nous fait son rapport annuel par oral :

- Elle a travaillé avec Diabètevaud pour mettre en place un poste de podologue salarié à 40%. Jusqu'ici les infirmières s'occupaient des soins des pieds. Aurélie explique que Diabètevaud a dû prévoir un poste de salarié pour un superviseur à 10%, ce poste lui a été attribué. Le podologue a beaucoup de travail et son contrat a été augmenté à 60%. Les infirmières et le podologue s'organisent entre eux pour se répartir le travail et cela fonctionne bien, même si au début il y avait certaines appréhensions de la part des infirmières.
- Projet AVASAD : Aurélie était également impliquée dans ce groupe de travail. Elle explique que l'embauche de podologues jeunes diplômés par l'AVASAD n'a pas encore aboutie. Il n'y a pour l'instant aucune garantie mais le travail se poursuit.
- DSAS : Claire Bertola a rencontré le département de la Santé pour revoir la convention entre la SSP et ce département. Le tarif a été réhaussé à CHF 80.- (au lieu des CHF 75.- auparavant).
- Aurélie a participé à une émission radio de la RTS : « on en parle ». Il y avait 3 invités : une esthéticienne, une dermatologue et une esthéticienne. Aurélie indique que les échanges ont été constructifs et valorisant pour la profession.
- La SSP était présente avec un stand au congrès d'orthoconsult à Morges. Aurélie indique que leur prochain congrès aura lieu en décembre à Morges.

## 7. Trésorerie

### a) Rapport de la trésorière

Martine explique que cette année fut une très bonne année, nous avons fait un excellent bénéfice de CHF 50'000.- principalement grâce à la formation continue.

Par contre, elle a une information moins réjouissante à transmettre aux membres. En 2020, le comité a décidé d'investir une somme en obligations dans la société PrimeEnergyCleantech. Cette entreprise était active dans les énergies renouvelables et avait pour ambassadeur M. Bertrand Picard. Ces investissements semblaient sûrs et ont été faits en 2 étapes. CHF 50'000.- ont été investis en 2020 et en 2022, CHF 30'000 ont été ajoutés, pour un montant total de CHF 80'000.-. Le placement étant fait pour 5 ans, nous aurions dû récupérer la somme de CHF 82'000.- en 2025. Malheureusement, la faillite de l'entreprise a été annoncée en octobre 2024. Cette affaire a été largement médiatisée. La trésorière explique qu'en 2020, la FINMA avait connaissance de problèmes existants depuis 2015, or ils ne l'ont pas signalé car il ne s'agit ni d'un établissement bancaire, ni d'une assurance.

Pour l'instant, nous ne connaissons pas l'issue de cette affaire. Martine a fait les démarches nécessaires pour porter plainte grâce à l'aide d'une taskforce qui s'est formée pour aider les personnes lésées gratuitement. Aucun avocat n'a encore été engagé car cela créerait des frais inutiles à ce stade. Les assurances de protection juridique n'entrent pas en matière lorsqu'il s'agit de placements financiers. Martine précise que cela prendra probablement beaucoup de temps avant de connaître l'issue de cette affaire. Cet incident est regrettable, toutefois la trésorière précise que ça n'a aucun impact sur le budget car la somme placée était sur un compte d'épargne et n'entrant pas dans le budget annuel de la SSP.

*Suite à l'AG, le secrétariat a reçu un courriel de Mireille Delaplace qui demandait que sa remarque figure au PV de l'AG. Voici sa demande : « Il y a malheureusement de fortes probabilités de ne pas récupérer l'entier de la somme des fonds placés. Il faudrait donc prévoir une provision pour risque de perte au Bilan 2024. Je n'ai pas réagi pendant l'assemblée générale, car j'apprenais à l'instant le problème et n'avais pas le recul nécessaire pour faire cette remarque. Le bilan devrait être corrigé puisque le risque est*



*connu depuis l'automne 2024. En effet, le bilan tel que présenté à l'AG ne reflète pas la réalité des actifs de notre association puisque le risque de perte sur ces obligations est très important. Il faudrait donc faire une correction. Cela évitera aussi des problèmes de chocs financiers pour les années à venir en répartissant cette perte sur plusieurs exercices ».*

**Réponse de la trésorière :** *lors de la vérification des comptes faite par M. Roessinger, notre expert comptable, il a été décidé d'amortir la dette chaque année. Cependant, M. Roessinger m'a dit qu'on allait commencer en 2025 car on en saurait plus à ce moment-là.*

### b) Comptes 2024 et budget 2025

Martine explique que certains montants ont été adaptés pour 2025 :

- Organisatrices CQ : le défraiement de CHF 50.- a été augmenté à CHF 100.- la soirée par animatrice.
- Congrès : l'enveloppe pour les organisateurs du congrès est augmentée de CHF 4000.- à CHF 6000.- (bénéfice congrès 2024 : CHF 8000.-)
- FC : l'enveloppe pour les organisatrices de la FC est réhaussée de CHF 6000.- à CHF 8000.- (bénéfice FC 2024 : CHF 34'000.-)
- Les bureaux SSP à Ecublens ont été résiliés suite au décès du bailleur. Un local est loué pour le matériel et la secrétaire travaille depuis son domicile. **Nouvelle adresse :** Secrétariat SSP - Rue du Centre 70 – 1025 St-Sulpice  
Les frais de loyer ont diminué de CHF 800.- à CHF 400.-/mois.
- Il reste une inconnue pour 2024 : la cotisation FIP que nous n'avons pas payée. Aucune facture ne nous a été adressée, ce point reste à éclaircir.

*Clémence Viriot demande si la SSP prévoit un budget pour un conseiller juridique qui connaît bien la situation des podologues ? Elle travaille dans la commission pour le remboursement des semelles et est confrontée à des problématiques qui nécessiteraient l'appui d'un homme de loi.*

**Myriam répond** qu'il est difficile d'avoir un juriste « attitré » pour des conseils juridiques au vu des différences entre les problématiques. Toutefois il est possible de s'entourer d'un avocat ou juriste au cas par cas, sur mandat. La demande doit être faite au préalable au comité par la commission.

Martine Brandt termine en précisant qu'elle a toujours beaucoup de plaisir dans sa fonction de trésorière pour la SSP et remercie les membres pour leur confiance.

### c) Présentation des comptes pertes et profits

Aucune question n'est posée sur les comptes pertes et profits qui ont été envoyés avec la convocation.

### d) Rapport des vérificateurs des comptes (lecture)

M. Roessinger, ne pouvant être présent aujourd'hui, a transmis le rapport à la trésorière. Selon ce rapport, les vérificateurs des comptes,

Les vérificateurs des comptes, Alexia Veronesi, Béatrice Gamper et Philippe Roessinger ont procédé à un contrôle intégral et ont pu constater que la comptabilité a été régulièrement et correctement tenue par Mme Martine Brandt. Le rapport des vérificateurs des comptes recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés. Ils remercient la trésorière pour son excellent travail.

### e) Adoption des comptes et décharge au Comité pour l'année 2024

La présidente passe à la votation pour l'adoption des comptes.

**Votation :**      **contre : 0**      **abstention : 0**      **pour : 78**  
Les comptes sont acceptés à l'unanimité et l'assemblée donne décharge au comité.

### f) Présentation et approbation du budget 2025

La présidente passe à la votation pour l'approbation du budget.



**Votation :** **Contre : 0** **abstention : 0** **pour : 78**  
*le budget 2025 est approuvé à l'unanimité*

#### **g) Nomination des vérificateurs des comptes**

Béatrice Gamper et Myriam Burki-Zino se proposent comme vérificatrices des comptes pour le prochain exercice comptable.

**Election :** *elles sont élues par l'assemblée par applaudissements.*

### **8. Admissions – Démissions – Décès – Membres Vétérans**

L'annexe 5 a été publiée sur le site internet et ne suscite pas de réaction de la part des membres. La secrétaire précise que depuis la publication de cette annexe, 2 démissions sont parvenues au secrétariat ainsi que 2 demandes d'admission. Le nombre de membre SSP s'élève à 359.

### **9. Commissions et autres fonctions**

#### **a) Formation continue**

Marina et Charlotte sont très contentes du succès de la FC en 2024. En 2025, un nouveau système a été mis en place comprenant le paiement en ligne lors de l'inscription. Il reste quelques lacunes à corriger, mais dans l'ensemble tout fonctionne bien.

*Anne-Catherine Brönnimann demande pourquoi il n'est plus possible de payer sur facture ?*

**Marina répond** que le décompte des places se fait automatiquement lors du paiement et garantit la place à la personne inscrite. Elle précise que ces modes de paiement sont sécurisés. Toutefois, cela ne doit pas être un frein pour les inscriptions. En cas de problème pour les inscriptions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

En 2025 une formation très complète sur la Podo-Pédiatrie est proposée sur 2 jours. Charlotte précise que certaines formations comme la stérilisation et la diabéto reviendront régulièrement. Pour d'autres demandes ou propositions de formation, il ne faut pas hésiter à les contacter, toutes propositions sont bienvenues !

Afin que les participants aient des tables, les formations en 2025 ont été limitées à 30 participants sauf pour la formation Dermatologie & Podologie qui comportera un nombre plus élevé de participants. Marina rappelle que les repas ne sont plus organisés par la FC et qu'il y a une brasserie et d'autres commerces à proximité. La commission FC désire privilégier la qualité des formations et laisser chacun libre pour le repas.

Charlotte et Marina sont applaudies par l'assemblée pour leur excellent travail.

#### **b) Congrès**

Francis et Amandine dévoilent le programme du congrès qui vient d'être finalisé. Tous les participants recevront ce programme par courrier postal en avril.

#### **c) Promotion de la Profession (PP)**

Le rapport a été publié sur le site internet et ne suscite aucune question.

Un groupe de travail composé d'Aurélie Beltrémieux, Eglantine Molin, Muriel Gross et Estelle Sallin s'occupe de la création de supports numériques pour les réseaux sociaux et autres (salons, etc.). Le but de ce groupe est de mettre à disposition des supports numériques pour faciliter certaines présentations.

Eglantine souhaite présenter la profession dans les écoles de santé (ASSC-HES, etc). Ces supports seront propriété de la SSP et à disposition des membres.

#### **d) Commission « Remboursement semelles »**

La Présidente a pris note de la demande de Clémence Viriot par rapport à un support juridique pour mener à bien ce projet. Abdela relève que la demande devrait être amenée par l'OPS car il s'agira d'un remboursement par les complémentaires.



Clémence précise que l'objectif est d'obtenir le même remboursement par les complémentaires que les orthopédistes. Aujourd'hui cela dépend du bon vouloir de chaque assurance. Elle aimerait comprendre pourquoi les complémentaires prennent en charge les orthopédistes et pas les podologues.

Une membre explique que si nous obtenons une reconnaissance pour les semelles, cela ouvre aussi la voie pour les orthonyxies et orthoplasties. Le fait que ça ne soit pas remboursé ne permet pas une bonne prise en charge (exemple d'un diabétique qui aurait besoin d'une orthonyxie qui n'est pas prise en charge).

#### e) Cercles de qualité régionaux

Le compte-rendu des animatrices a été publié sur le site internet, aucune question.

#### f) Fédération internationale des podologues (FIP)

Sylvie Milleret est notre nouvelle représentante de la FIP. Elle vient de débuter donc n'a pas encore de nouvelles informations à nous transmettre. L'AG de la FIP aura lieu à Prague en juin.

#### g) Site internet et newsletter SSP

Loïc Rossat est excusé. Myriam explique que les newsletters ont un très bon taux d'ouverture et de lecture, nos membres sont très réactifs et participent bien aux sondages.

Evelyne indique que certains bugs persistent suite à de récents changements sur notre site. N'hésitez pas à écrire à la secrétaire en cas de problème.

### 10. Election complémentaire au comité et animatrices CQ

**Neuchâtel** : Lysiane Garatti, membre du comité depuis la création de la SSP, quitte son poste de déléguée NE. Toutefois, elle restera active au comité en tant que responsable des animatrices CQ. La Présidente la remercie sincèrement pour son engagement durant toutes ces années et une petite attention lui est remise.

Jennifer Hehlen s'est proposée à ce poste et le comité est ravi de l'accueillir.

**Election de Jennifer Hehlen** : elle est applaudie par l'assemblée

**Fribourg** : Muriel Gross quitte le poste de déléguée FR mais reste active dans le projet pour la promotion de la profession. La présidente la remercie le travail qu'elle a accompli au comité et lui remet une petite attention. Les 2 postes de délégués Fribourg sont vacants et personne ne se propose à ce poste. Le comité continuera ses recherches et dans l'intervalle fera le lien avec le canton de Fribourg.

**CQ** : Valérie Bielmann a dû quitter son poste d'animatrice CQ FR en cours d'année pour des raisons personnelles. Emilie Bocange reste la seule animatrice sur Fribourg et souhaiterait que quelqu'un la rejoigne. Personne ne s'annonce, les recherches continuent.

**Genève CQ** : Estelle Sallin, déléguée au comité s'est occupée du CQ GE car personne d'autre ne s'était proposé lors de la dernière AG. Il n'y a plus d'animatrices pour Genève et nous recrutons 2 personnes. Aucune proposition lors de l'AG.

**Vaud - CQ Nord-Vaudois** : Line Thévoz et Laetitia Combremont sont animatrices pour le nord vaudois depuis plusieurs années et souhaitent se retirer. Elles avaient déjà annoncé lors de l'AG 2024 qu'elles souhaitaient passer la main, mais à défaut de candidats, elles ont poursuivi une année supplémentaire. Personne ne se propose pour le Nord-Vaudois.

**CQ Lausanne et région** : Marina et Charlotte, déjà très engagées dans la FC n'ont pas souhaité poursuivre comme animatrices CQ. Marina demande s'il est possible de faire un CQ par teams. Myriam répond que oui, mais précise quand même que l'idée du CQ est de réunir les gens. Le canton de Vaud a un territoire très vaste et il faudra peut-être



redéfinir les zones. Agnès Thorens et Kim Muñoz se propose pour les remplacer et sont applaudies.

**CQ La Côte :** Aurélie et Claire, nos 2 déléguées au comité, reprendront le CQ la Côte.  
Applaudissements.

## 11. Divers

Valérie Bielmann demande si le terme « podologie » est protégé. Myriam répond que le titre « Podologue » l'est mais selon elle les autres termes ne le sont pas.

Valérie demande comment il est possible d'agir face à la problématique des infirmières « en podologie » à Fribourg.

Elodie Fridez transmettra à Valérie une lettre que les délégués jurassiens avaient envoyée à une infirmière au Jura. Elodie précise qu'il faut connaître exactement les termes et les actes qu'elles font.

Thomas Müller explique que le médecin cantonal de Genève a rencontré le même problème avec des dermatologues. Il indique que les médecins cantonaux n'ont pas beaucoup de ressources pour lutter contre ce fléau.

Muriel Gross explique avoir rencontré une infirmière lors d'une conférence qui se faisait appeler « infirmière en podologie ». Elle ont échangé et l'infirmière lui a dit qu'elle traitait des cors et des ongles incarnés. Ensuite Muriel a contacté la responsable de cette infirmière qui serait ouverte à une collaboration avec les podologues.

Aurélie a des contact avec diabètefribourg au vu de son poste de superviseur à diabètevaud. Elle indique que Fribourg serait ouvert pour créer la même structure que celle de diabètevaud. Aurélie et diabètevaud ont contacté les autres associations du diabète pour leur proposer leur concept et les aider dans les démarches grâce à leur expérience sur Vaud.

Emmanuelle Hinzé s'interroge sur le but du formulaire « HIN » joint à l'envoi de l'AG, elle n'a pas compris. La trésorière répond qu'il s'agit d'une publicité payante que nous avons joint à cet envoi. La secrétaire précise que les adresses de courriel HIN permettent d'envoyer des mails avec un système sécurisé. Ce système est fortement recommandé au niveau de la responsabilité du podologue sur la protection des données.

Sylvie Milleret explique que le dossier informatisé du patient est en train de se mettre en place. Pour y avoir accès gratuitement, une adresse HIN sera obligatoire.

## 12. Dates

Prochain AG 13 mars 2026